

Bureau

Compte-rendu succinct

des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil

Affiché au siège de Grand Besançon Métropole le : 24/03/2022	Séance du jeudi 17 mars 2022 qui s'est déroulée à Grand Besançon Métropole - La City - Salle Robert SCHWINT	Visé par : Le Directeur de l'Administration Générale Jean-Philippe DEMILLIER 
---	--	--

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Bureau s'est réuni le 17/03/2022 à 18 heures 06 à la salle Robert SCHWINT de GBM à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de Grand Besançon Métropole (GBM).

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

➤ R.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 09/02/2022

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le 1^{er} Vice-Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite le Bureau à nommer un secrétaire de séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

À l'unanimité le Bureau :

- approuve le procès-verbal du 09/02/2022,
- nomme M. Yves GUYEN comme secrétaire de séance.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

Commission n°01 : Relation avec les communes et avec la population et moyens des services publics

🔗 R.2 Garanties d'emprunts – Compétence Habitat (17 mars 2022)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par l'Office Public de l'Habitat du Département du Doubs – Habitat 25 pour un montant de 330 214,20 € et par LOGE.GBM pour un montant de 237 909,15 € soit un montant total de 568 123,35 €,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

🔗 R.3 Loge.GBM – Réaménagement de prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et garantis par Grand Besançon Métropole

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la réitération par Grand Besançon Métropole de sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

🔗 R.4 Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement

A l'unanimité, le Bureau :

- autorise le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de technicien spécialisé - conducteur de travaux au sein du Département Eau et Assainissement (DEA) à temps complet, dans le cadre des dispositions des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique,
- autorise le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de Chef d'équipe manutention / événementiel au sein du Parc Automobile et Logistique (PAL) à temps complet, dans le cadre des dispositions des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations

🔗 R.5 Subvention au Festival Besançon-Montfaucon, dimension franco-suisse

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association Musiques en Perspectives au titre de la coopération transfrontalière.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

🔗 R.6 Aménagement zone d'habitat « 1AU Sur les Craies » sur la commune de Boussières - Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve de l'approbation de la création de la zone de PUP par l'assemblée délibérante le 31 mars 2022 :

- se prononce favorablement sur le périmètre de la convention Projet Urbain Partenarial tel qu'annexé à la délibération,
- se prononce favorablement sur le projet de convention tel qu'annexé à la délibération et notamment la participation financière de Carré Centre Est, de Grand Besançon Métropole, et de la commune de Boussières aux équipements,
- se prononce favorablement sur l'exonération de la part communale de taxe d'aménagement des constructions et équipements situés dans le périmètre de la convention pendant une période de 10 ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention conformément à l'article L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention avec le représentant de Carré centre Est et la commune de Boussières,

- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tous les actes à intervenir et toutes les pièces nécessaires à l'exécution et au suivi de cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

Commission n°07 : Proximité, santé, culture et sport

☛ R.7 Adhésion à l'association ARTIS

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la proposition d'adhésion de Grand Besançon Métropole à l'association Artis,
- se prononce favorablement sur l'adoption des statuts et du règlement intérieur de l'association Artis,
- se prononce favorablement sur le versement d'une adhésion annuelle à Artis de 30 €,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

☛ R.8 Fonds d'aides aux écoles de musique : Attribution des subventions 2022, inférieures ou égales à 23 000 €

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la proposition d'attribution de 7 subventions d'un montant total de 38 979 €, accordées aux écoles de musique associatives dites « locales » et « structurantes », dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musiques pour l'année 2022, réparties comme suit :
 - 3 520 € à Auxon Music,
 - 2 660 € à Accord Parfait à Devecey,
 - 2 680 € à l'ASEP,
 - 2 581 € à l'Atelier musical de Saint-Vit,
 - 3 201 € à l'ASC de Miserey Salines,
 - 10 914 € à l'Avenir de Saint-Vit et ses environs,
 - 13 423 € à l'Orchestre d'Harmonie Municipal de Besançon.
- se prononce favorablement sur la proposition d'attribution d'une subvention d'un montant total de 5 000 € accordée à l'Avenir de Saint-Vit au titre de l'accompagnement financier à la création du poste de coordinateur de la future école de musique unique ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les avenants aux conventions triennales avec d'une part, l'Avenir de Saint-Vit et ses environs, et d'autre part, l'Orchestre d'Harmonie Municipal de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

☛ R.9 Fonds d'aides aux manifestations artistiques et culturelles, Première session 2022 (subventions inférieures à 23 000 €)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la proposition d'attribution de 10 subventions pour un montant total de 45 900 €, dans le cadre du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles pour la première session 2022, réparties comme suit :
 - 6 300€ à l'Association européenne du festival de caves ;
 - 2 000€ à l'association « Espérance » ;
 - 3 000€ à l'association « Grain d'Pixel » ;
 - 12 000€ à l'association « Juste Ici »
 - 2 000€ à l'association « Les dimanches d'avril » ;
 - 4 000€ à l'association « Les Voix intérieures » ;
 - 7 000€ à l'association « Musiques en perspectives » ;
 - 5 600€ à l'association « Orgue en Ville » ;
 - 2 500€ à l'association « Tetraktys » ;
 - 1 500€ à « l'Amicale de Saône » ;
 - 1 500€ au « Loup Vert » ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les actes à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28 Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

↳ R.10 Cité de l'Emploi - 1ère programmation 2022

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce sur le versement de 9 subventions à :
 - o « Ariq BTP » à hauteur de 28 800€
 - o « Panorama Etudes Formations Conseil » à hauteur de 16 000€ ;
 - o « Comité de quartier Rosemont Saint Ferjeux » à hauteur de 6 500€
 - o « BGE Franche Comté » à hauteur de 17 500€
 - o « Miroirs de Femmes reflets du monde à hauteur » de 21 000€
 - o « Club Sauvegarde de Besançon » à hauteur de 22 000€
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions et ou avenants annexés au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28 Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

↳ R.11 INTERMED – Soutien 2022 à l'action « Agir en proximité dans les territoires »

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le soutien de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole à l'association « INTERMED » à hauteur de 10 000 € pour l'opération « Agir en Proximité des territoires »,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28 Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

↳ R.12 Gare BTT – Soutien 2022

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole à « GARE BTT » à hauteur de 6 000 € pour l'action « Une nouvelle modalité de recrutement : Allez à la rencontre des habitants des communes aux alentours de Besançon » ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les actes à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28 Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

↳ R.13 Adhésion de Grand Besançon Métropole à l'Association Fabrique Numérique Besançon

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'adhésion de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole à l'association Fabrique Numérique Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27 Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 1

Commission n°03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de ville

↳ R.14 Contrat de Ville, programmation Appel à projets 2022

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution de 139 Subventions pour les montants suivants :
 - o 2 000 € à l'association d'Aide aux Victimes (2AD)
 - o 500 € et 500 € à Planoise Karaté Academy
 - o 2 500 € et 1 000 € à l'Antenne Petite Enfance
 - o 10 000 € à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville
 - o 1 225 € à Tinternet et Cie
 - o 300 € et 400 € à l'ADDSEA SPS
 - o 3 420 € à la Ville de Besançon – Direction Petite Enfance
 - o 2 000 € à la Caisse des Ecoles
 - o 2 000 €, 1 000 €, 1 000 €, 2 000 €, 3 000 € et 2 000 € à la MJC de Palente-Orchamps

- 1 000 € aux Francas
- 600 € à l'UDAF
- 20 000 € à PARI
- 1 500 €, 3 000 €, 1 500 € et 2 000 € au Centre Régionale d'Information Jeunesse (CRIJ)
- 2 000 € à l'Association Sportive Orchamps-Palente
- 500 € et 500 € à l'Association Sportive des PTT
- 1 000 €, 750 €, 1 500 €, 2 000 €, 1 000 €, 2 000 € et 2 000 € à la MJC Clairs-Soleils
- 1 500 € au Club Pugilistique Bisontin (CPB)
- 500 € à Doubs Sud Athlétisme
- 1 000 € au Dojo Franc-Comtois
- 1 000 € au Besançon Basket Club
- 500 € à l'Olympique de Besançon
- 1 500 €, 3 000 €, 1 500 € et 10 000 € au Club Sauvegarde Karaté
- 1 000 € à Besançon Boxe Academy
- 425 € au Volant Bisontin
- 500 € et 500 € au Sporting Futsal Besançon
- 500 € à Promo Sport Besançon
- 1 750 € à Profession Sport 25
- 2 000 € au Groupement de jeunes Doubs Centre Foot
- 1 250 € à Besançon Académie Futsal
- 500 € au BUC Escrime
- 3 000 € à Passe-Muraille
- 5 000 € à l'Association Na
- 2 000 € à MOVO
- 1 200 € à Hôp hop hop
- 6 000 € et 8 000 € à l'association Juste Ici
- 2 000 € et 10 000 € à la Ville de Besançon – Direction Action Culturelle
- 4 500 € au Carrefour d'Animation et d'Expression Musicale (CAEM)
- 1 000 € au Syndicat Mixte Orchestre Victor Hugo
- 2 000 € à l'association Tralalère
- 500 € à Les bruyères association
- 1 500 € et 2 200 € à la Ville de Besançon – Direction Hygiène-Santé
- 1 000 €, 600 € et 500 € au Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles
- 1 000 € à AC Besançon
- 1 500 € et 500 € au CEMEA
- 1 000 € à France Victimes 25
- 4 900 € à Avili 25 Sinéo
- 12 250 à BTS Blanchisserie Textiles Services
- 22 575 € au Gare BTT
- 9 810 € au Centre Omnisports Pierre Croppet
- 4 500 €, 5 000 €, 16 500 €, 7 500 €, 2 000 € au Comité de Quartier Rosemont Saint Ferjeux
- 9 330 € à la Blanchisserie du refuge – Association Jean Eudes
- 8 840 € au Tri Quingey
- 9 600 € et 15 000 € à Julienne Javel
- 1 575 € à Limpio
- 24 100 € à Intermed
- 8 200 € à Api 25
- 17 600 € au CDEI
- 3 310 € à l'ABAPE
- 63 000 € à la Régie des Quartiers
- 9 000 € à la Caisse Solidaire
- 26 300 €, 1 750 € et 12 000 € à Réussite Emploi
- 4 000 €, 12 500 €, 7 000 € et 2 000 € à la Roue de Secours
- 3 000 € et 5 500 € à la Mission Locale Bassin d'emploi de Besançon
- 15 000 € à l'Ecole de Production
- 3 860 € à l'ADNA
- 10 000 € à Panorama Etude Formations Conseils
- 15 000 € à ARIQ BTP €
- 10 000 €, 90 500 €, 5 000 €, 3 000 € et 1 500 € à BGE Franche-Comté
- 1 000 € au Sporting Club Planoise
- 2 000 € à la Compagnie Boutique du Conte

- 500 €, 1 500 € et 500 € à Solidarités Femmes
 - 9 000 € à Léo Lagrange Centre Est
 - 1 000 € à FETE (Femmes Egalités Emploi)
 - 750 € à Réseau Citoyenneté Développement
 - 1 700 € à Croqu'livre
 - 4 000 € à la Ville de Besançon – MQ de Planoise
 - 6 500 € à Arc en Ciel des Orchamps-Palente
 - 2 000 € à l'association des Jeunes du Quartier de Palente
 - 2 500 € à l'ASEP
 - 1 800 € au Conseil Citoyen de Planoise
 - 1 500 € à Planoise Valley
 - 1 600 € et 1 200 € à l'Association de Palente
 - 500 € à ALEDD
 - 1 000 € à Radio Campus
 - 2 000 € et 500 € à l'Association pour la Promotion de l'Information à Montrapon (APIM)
 - 1 500 € à Vélo Campus
 - 3 000 € à Tambour Battant
 - 1 500 € et 3 000 € à Miroirs de Femmes – Reflets du monde
 - 750 € à l'Association des Habitants des HLM de Novillars
 - 1 000 € à Café Charlie
 - 10 000 € à Trajectoires ressources
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions annexées au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22 Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 6

Bureau

Séance du 17 mars 2022

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14.

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 18h25

Etaient présents : Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE (à partir de la question 8), M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Michel JASSEY, M. Frank LAIDIE, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie ZEHAF.

Etaient présents en visioconférence : Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Nicolas BODIN, Mme Marie ETEVENARD, M. Marcel FELT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Gilles ORY, M. Benoit VUILLEMIN.

Etaient absents : M. Loïc ALLAIN, M. Sébastien COUDRY, M. Christophe LIME, M. Pascal ROUTHIER, Mme Anne VIGNOT.

Secrétaire de séance : M. Yves GUYEN.

Procurations de vote : Mme Anne VIGNOT à M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU à M. Jean-Paul MICHAUD, M. Nicolas BODIN à Mme Marie ZEHAF, M. Sébastien COUDRY à Mme Marie ZEHAF, Mme Marie ETEVENARD à Mme Lorine GAGLIOLO, M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN, M. Aurélien LAROPPE à M. François BOUSSO, M. Christian MAGNIN-FEYSOT à M. Fabrice TAILLARD, M. Pascal ROUTHIER à M. Gabriel BAULIEU, M. Benoit VUILLEMIN à M. Daniel HUOT.

**Communauté urbaine
Grand Besançon Métropole**

Procès-verbal

Bureau

Séance du jeudi 17 mars 2022

*Salle Robert Schwint – 1^{er} étage de GBM
et en visioconférence*

ORDRE DU JOUR

1^{ÈRE} PARTIE - VOLET DÉCISIONNEL	6
Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole	6
Rapport n° 1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 09/02/2022	6
 Commission n° 01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services	7
Rapport n° 2 - Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (17 mars 2022)	7
Rapport n° 3 - Loge.GBM - Réaménagement de prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et garantis par Grand Besançon Métropole	7
Rapport n° 4 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement	7
 Commission n° 06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations	7
Rapport n° 5 - Subvention au Festival Besançon Montfaucon, dimension franco-suisse	7
Rapport n° 6 - Aménagement zone d'habitat « 1AU Sur les Craies » sur la commune de Boussières - Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)	7
 Commission n° 07 : Proximité, santé, culture et sport	8
Rapport n° 7 - Adhésion à l'association ARTIS	8
Rapport n° 8 - Fonds d'aides aux écoles de musique : Attribution des subventions 2022, inférieures ou égales à 23 000 €	8
Rapport n° 9 - Fonds d'aides aux manifestations artistiques et culturelles - Première session 2022 (subventions inférieures à 23 000 €)	8
 Commission n° 02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique	9
Rapport n° 10 - Cité de l'Emploi - 1 ^{ère} programmation 2022	9
Rapport n° 11 - INTERMED - Soutien à l'action « Agir en proximité dans les territoires »	9
Rapport n° 12 - Gare BTT - Soutien 2022	9
Rapport n° 13 - Adhésion de Grand Besançon Métropole à l'Association Fabrique Numérique Besançon et désignation de ses représentants au sein de cette structure	9
 Commission n° 03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de Ville	10
Rapport n° 14 - Contrat de Ville - Programmation Appel à projets 2022	10

Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Bureau Séance du jeudi 17 mars 2022

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à Grand Besançon Métropole, à La City – 4, rue Gabriel Plançon – 25 000 Besançon et en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de Grand Besançon Métropole, puis de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 21h04.

1^{ÈRE} PARTIE - VOLET DÉCISIONNEL

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Rapport n° 1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal de la séance du 09/02/2022

M. BAULIEU.- Mesdames et Messieurs, si vous voulez bien prendre place, nous allons commencer nos travaux. Notre Présidente étant retenue par ailleurs, je vais vous inviter à commencer afin de terminer avant minuit. Je vous accueille et j'ouvre la séance. Vous savez que cette séance est qualifiée de mixte en termes d'organisation.

S'agissant des pouvoirs, Marcel FELT donne pouvoir à Yves GUYEN, Marie-Jeanne BERNABEU à Jean-Paul MICHAUD, Nicolas BODIN à Marie ZEHAF, Pascal ROUTHIER (jusqu'à son arrivée) à moi-même (Gabriel BAULIEU), Anne BENEDETTO à Christophe LIME, Sébastien COUDRY à Marie ZEHAF, Christian MAGNIN-FEYSOT à Fabrice TAILLARD, Benoît VUILLEMIN à Daniel HUOT, Marie ETEVENARD à Lorine GAGLIOLO.

Sont en visioconférence, d'après les indications que l'on me donne, Mesdames Frédérique BAEHR, Anne BENEDETTO, Marie-Jeanne BERNABEU, Marie ETEVENARD, Messieurs Marcel FELT, Gilles ORY, Benoît VUILLEMIN, Christian MAGNIN-FEYSOT et Daniel HUOT. Sont excusés Nicolas BODIN, Aurélien LAROPPE et Loïc ALLAIN. Si les personnes en visioconférence ont des commentaires à faire quant aux pouvoirs, qu'elles n'hésitent pas à le faire savoir. La séance est ouverte. Le quorum est atteint. Les pouvoirs ont été indiqués et complétés.

Le secrétaire de séance sera Yves GUYEN s'il n'y a pas d'objection.

Comme à l'accoutumée, j'invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports. Lorsque c'est connu, c'est précisé dans le rapport.

Je vous invite à approuver le procès-verbal du 9 février 2022. S'il n'y a pas de demande de précision, je le sou mets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Le procès-verbal est adopté.

Nous rentrons maintenant dans la première partie de notre Bureau. Nous sommes en séance, l'ordre du jour va être examiné.

**Commission n° 01 : Relations avec les communes et avec la population
et moyens des services**

Rapport n° 2 - Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (17 mars 2022)

M. BAULIEU.- Vous connaissez la démarche. Il s'agit de trois demandes pour un montant total de 568 123 €. Les ratios prudentiels ont été vérifiés. Avez-vous des questions sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? C'est adopté, merci.

**Rapport n° 3 - Loge.GBM - Réaménagement de prêts contractés auprès de la Caisse des
Dépôts et Consignations et garantis par Grand Besançon Métropole**

M. BAULIEU.- Vous avez tout compris. GBM a tenté la renégociation de prêts, mais cela ne modifie pas le capital restant dû garanti par Grand Besançon Métropole. Les échéances ayant légèrement changé, nous devons délibérer à nouveau. S'il n'y a pas de demande de précision, je sou mets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? C'est adopté, merci.

Rapport n° 4 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement

M. BAULIEU.- Nous procédons ainsi lorsqu'il s'agit de pourvoir à des vacances de postes et lorsque le recrutement conduit à recruter des contractuels. Il s'agit d'un technicien spécialisé au Département Eau et Assainissement (DEA) et d'un chef d'équipe manutention/événementiel au Parc Automobile et Logistique (PAL). Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

**Commission n° 06 : Rayonnement, aménagement du territoire,
prospective et coopérations**

Rapport n° 5 - Subvention au Festival Besançon Montfaucon, dimension franco-suisse

M. BAULIEU.- Avez-vous des questions à poser à Catherine BARTHELET sur ce concours de 4 000 € ? En ce qui concerne l'international, Nathan SOURISSEAU peut répondre en la matière, étant le binôme du Vice-Président communautaire délégué. S'il n'y a pas de question, nous mettons aux voix. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Rapport n° 6 - Aménagement zone d'habitat « 1AU Sur les Craies » sur la commune de
Boussières - Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)**

M. BAULIEU.- Aurélien LAROPPE étant excusé, si vous avez des questions, Catherine BARTHELET indique pouvoir répondre. Nous n'hésiterons pas à la solliciter. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce rapport n° 6 ? Je souligne quand même que depuis que nous avons travaillé, c'est un sous-produit de nos réflexions sur la taxe d'aménagement, nous voyons arriver maintenant ces dispositifs conventionnels en matière d'aménagement. C'est extrêmement important. Nous l'avons peut-être insuffisamment utilisé par le passé. Cela doit être au moins la troisième, si ce n'est la quatrième fois que nous le voyons ainsi. J'en souligne donc l'intérêt.

S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. C'est adopté.

Commission n° 07 : Proximité, santé, culture et sport

Rapport n° 7 - Adhésion à l'association ARTIS

M. BAULIEU.- Toute question peut être posée à Michel JASSEY. L'association travaille au développement de projets artistiques et culturels avec les équipes qui les créent. Y a-t-il des observations, des questions ou des choses essentielles qu'il aurait fallu dire, Michel ?

M. JASSEY.- Le montant de l'adhésion s'élève à 30 €.

M. BAULIEU.- Voilà le complément apporté par Michel. Je l'en remercie. S'il n'y a pas d'autres questions ou observations, je mets aux voix. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

**Rapport n° 8 - Fonds d'aides aux écoles de musique :
Attribution des subventions 2022, inférieures ou égales à 23 000 €**

M. BAULIEU.- Vous savez combien c'est important. Bien évidemment, notre réseau d'écoles de musique repose d'abord sur l'investissement et l'engagement des bénévoles qui l'anime. Cependant, je crois que sans le concours financier que nous apportons, ce réseau ne pourrait pas exister. Je ne sais pas si Michel JASSEY ou Yves GUYEN, qui sont en binôme sur cette compétence, ont des éléments à ajouter.

M. JASSEY.- Le montant de l'opération s'élève à 43 979 €.

M. BAULIEU.- Voilà pour cette première catégorie de subvention votée par le Bureau, puisqu'au-delà de 23 000 €, ce n'est plus la même compétence. Y a-t-il des demandes de parole sur ce rapport ?

M. NAPPEZ.- Je voudrais simplement préciser qu'étant trésorier de l'école de musique Auxon Music, je suis en conflit d'intérêts. Je ne participerai donc pas au débat ni au vote.

Mme GAGLIOLO.- Je n'avais pas été suffisamment attentive, mais un membre de ma famille étant salarié de l'école de musique, je me considère aussi en conflit d'intérêts et je ne prendrai part ni au débat ni au vote.

M. BAULIEU.- C'est noté, merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets ce rapport aux voix. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

**Rapport n° 9 - Fonds d'aides aux manifestations artistiques et culturelles -
Première session 2022 (subventions inférieures à 23 000 €)**

M. BAULIEU.- C'est un autre volet de nos concours en matière culturelle. C'est une règle que nous appliquons en la matière. Sur ce rapport, y a-t-il également quelques mots à dire, Michel ?

M. JASSEY.- Je n'ai rien à ajouter. Si vous avez des questions, j'y répondrais.

M. BAULIEU.- Michel JASSEY est donc disposé à répondre à toutes les questions s'il y en a. Je n'en vois pas autour de la table et je n'en entends pas venant de la visio. Merci. Je mets donc ce rapport n° 09 aux voix. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Commission n° 02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur,
économie, tourisme et numérique**

Rapport n° 10 - Cité de l'Emploi - 1^{ère} programmation 2022

M. BAULIEU.- Nicolas BODIN étant excusé, qui pourrait répondre sur ce rapport s'il y avait des questions ? Il s'agit d'une opération et d'une organisation importantes en matière d'emploi. Je vous relis le résumé. Nous avons été lauréats de l'appel à candidatures de l'État pour être labélisés « Cité de l'Emploi » pour 2 ans sur nos quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Vous savez que c'est orienté sur Planoise pour ce qui nous concerne. Une dotation de 100 000 €/an permettra le déploiement d'actions dans le domaine de l'emploi, de la formation, du développement économique et de l'insertion. La programmation des dossiers soutenus dans le cadre de cette Cité de l'Emploi est adossée à la programmation Contrat de Ville. La première programmation 2022 comporte 9 projets. La participation financière prévue de Grand Besançon Métropole (GBM) pour cette première programmation 2022 s'établit à 111 800 €.

Bien évidemment, vous avez tous les éléments dans le rapport, dont vous avez pris connaissance dans les détails. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je le mets aux voix. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n° 11 - INTERMED - Soutien à l'action « Agir en proximité dans les territoires »

M. BAULIEU.- Nicolas BODIN, qui en est le rapporteur, est empêché. Nous soulignons simplement le fait que l'association INTERMED a mis en place depuis 2012 des actions d'accompagnement vers l'emploi de personnes résidant dans les secteurs du Grand Besançon. Un courrier de sollicitation a été adressé à la collectivité le 9 décembre 2021. Il s'agit d'une action récurrente. En 2021, le soutien de la collectivité sur cette action s'élevait à 10 000 €. Il est proposé de soutenir en 2022 l'activité de l'association sur le territoire du Grand Besançon à hauteur de 10 000 €. S'il n'y a pas d'observations, je mets aux voix. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? C'est adopté, merci.

Rapport n° 12 - Gare BTT - Soutien 2022

M. BAULIEU.- C'est dans le domaine économique. Il s'agit d'agir sur le rapprochement entre les entreprises et les personnes en difficulté d'insertion socioprofessionnelle. L'association GARE BTT souhaite poursuivre son intervention sur le territoire du Grand Besançon et mener des actions de repérage et d'accompagnement vers l'emploi de personnes nécessitant un accompagnement spécifique. Nous avons reçu une sollicitation. Il s'agit d'un renouvellement d'actions. En 2021, la structure a bénéficié d'une aide d'un montant de 5 000 €. Il est proposé de soutenir l'activité de l'association sur le territoire du Grand Besançon à hauteur de 6 000 € pour 2022. C'est la proposition que vous fait la Commission. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je le mets aux voix. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci, c'est adopté à l'unanimité.

**Rapport n° 13 - Adhésion de Grand Besançon Métropole à l'Association Fabrique Numérique
Besançon et désignation de ses représentants au sein de cette structure**

M. BAULIEU.- Il est proposé que la Communauté Urbaine adhère à l'association Fabrique Numérique Besançon et désigne son représentant ainsi qu'un suppléant au sein de cette structure. Nous verrons plus loin ces désignations. L'objectif commun est de faire rayonner un quartier prioritaire, celui de Planoise, au travers du développement économique de la filière numérique et de ses usages. Ce sont tous ces aspects que chacun doit avoir parfaitement en tête, Planoise faisant partie de notre cœur de cible dans ce domaine. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je le mets aux voix. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Personne. Merci, c'est adopté.

Commission n° 03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de Ville
--

Rapport n° 14 - Contrat de Ville - Programmation Appel à projets 2022
--

M. BAULIEU.- Ce ne serait pas un luxe que certains puissent intervenir. Je vous donne le résumé de ce rapport. Vous savez que c'est un rapport important de par le nombre d'accompagnements qui nous sont proposés. Nous vous rappelons dans le résumé introductif que le Contrat de Ville du Grand Besançon a été signé en 2015. Ce contrat unique qui intègre les dimensions de développement local et de transformation urbaine permet de concrétiser une coopération forte entre ses signataires, entièrement dédiée aux quartiers sensibles. Le Contrat de Ville 2015-2020 a été prorogé par la Loi de finances 2019 jusqu'en 2022 et a fait l'objet d'une évaluation en 2019. Le protocole d'engagements renforcés et réciproques signé par l'ensemble des partenaires en août 2020 concrétise cette prorogation et intègre des éléments issus de l'évaluation. Une seconde prorogation, jusqu'en 2023, vient d'être actée par l'État.

Les partenariats, notamment associatifs, contribuent aux objectifs du Contrat de Ville. C'est dans cette optique qu'un appel à projets a été lancé fin 2021. La première programmation 2022 comporte 158 projets pour 250 dossiers déposés. La participation financière prévue de Grand Besançon Métropole pour cette 1^{ère} programmation 2022 s'établit à 737 520 €. Dans le rapport, nous avons le rappel des différents volets du Contrat de Ville. C'est le sens de ces flux financiers. Vous avez la liste des partenaires essentiellement associatifs qui apportent leur concours par leurs actions, par leur implication à l'atteinte des objectifs que nous nous sommes fixés. Vous savez que dans la politique de la Ville, en dehors de ce qui est quelque chose d'essentiel et de matériel sur le renouvellement urbain, et vous en connaissez l'envergure sur celui que nous portons, il y a un domaine très vaste, multidirectionnel, de restauration d'une vie sociale satisfaisante dans ces quartiers.

Vous savez que c'est un challenge qu'il faut presque chaque fois affronter, car c'est une action forcément de très longue haleine. Nous le savons sur les quartiers sur lesquels nous travaillons et l'on peut penser aux quartiers qui étaient des quartiers cibles antérieurement et sur lesquels nous ne sommes pas, à ce jour, sortis d'affaire alors même que beaucoup a été fait en matière d'investissement. Pour être précis, je parle des Clairs-Soleils. Tout ce que nous développons dans ce domaine est extrêmement important. Prenons bien la mesure de ces actions tous azimuts qu'il faut conduire pour tenter précisément d'établir, de restaurer une véritable vie de quartier, une vie sociale qui participe bien évidemment concrètement à la vie de ceux qui habitent. Sur ce rapport n° 14, y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Je le mets aux voix. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Personne. Merci, c'est adopté.

Nous en avons terminé avec la partie décisionnelle. Les rapports que nous avons vus jusque-là sont décisionnels, à vocation d'être exécutés. Nous abordons maintenant la partie préparatoire.

La séance est levée.